

NICOLAS MIGUET & ASSOCIES S.A.

RCS Evreux B 438 055 253

Siège social : Moulin de la Tour Grise BP 226 27130 Verneuil-sur-Avre

Nicolas MIGUET, PDG

***Lettre à nos associés,
à nos lecteurs, à nos clients-associés
et futurs associés, si tel est leur désir.***

Verneuil, le 14 mars 2019.

A l'attention de :

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente vous informer des dates importantes qu'il convient de retenir d'ores et déjà, et aussi, succinctement, de la vie de notre entreprise commune.

En 1^{er} : les dates à retenir.

1. Votre conseil d'administration se tiendra à Verneuil-sur-Avre (27) le 28 mars prochain avec à l'ordre du jour l'arrêté des comptes du 28^{ème} exercice social de votre entreprise : 2018. Une proposition vous sera faite pour le dividende au titre de cette année 2018.

2. Merci de réserver dès à présent la date du samedi 11 mai 2019 à 14h00 pour la tenue de nos Assemblées générales, Hôtel de Bournonville, 598, rue de la Madeleine à Verneuil-sur-Avre (27). Comme chaque année, l'AG de NMA sera précédée en matinée par celle de l'association Arare (dès 10h00) et elle sera suivie en soirée par le traditionnel « dîner-débat » organisé par le RCF.

Siège social : Moulin de la Tour Grise 27130 Verneuil-sur-Avre

NICOLAS MIGUET & ASSOCIES S.A.

RCS Evreux B 438 055 253

Siège social : Moulin de la Tour Grise BP 226 27130 Verneuil-sur-Avre

3. Nous fêterons le vingtième anniversaire de L'Hebdo BoursePlus par un rassemblement sympathique avec déjeuner (cochon grillé) lors d'une fête de l'actionnariat individuel le 21 juin 2019, de 12h00 à 18h00, PLACE DE LA BOURSE à Paris (75), fête qui sera organisée en coordination avec l'Arare et en présence (ils seront largement invités) de nombreux dirigeants d'entreprises qui viendront exposer leur politique actionnariale. **Votre présence nombreuse est très vivement souhaitée (une invitation vous sera envoyée ultérieurement).**

En 2^e : quelques rappels utiles.

- 1. Dans « Nicolas Miguet et Associés », il y a le mot « Associés ».** Un « associé » ne doit pas être « venu par hasard, parce qu'il a vu de la lumière ». **Nous faisons une entreprise très spécifique** : la publication, au profit d'une communauté de lecteurs, d'informations vérifiées, parfois urticantes, souvent avec un petit talent de plume et de l'humour en prime, lesquelles informations ne doivent rien à personne et ne sont financées que par les lecteurs. La lettre **La Bourse** comme **l'Hebdo BoursePlus** et **l'audiotel** apportent au lecteur ou à l'auditeur des opinions, des conseils, des analyses... **et le lecteur réinformé par nos soins prend ses décisions pour l'organisation de son patrimoine ou la gestion de son portefeuille** en fonction de la réflexion qu'il se fait, de ses impératifs à lui. Nous avons comme métier de lui apporter des outils efficaces (*y compris en ayant noué il y a une quinzaine d'années un partenariat avec Claresco, un intermédiaire de qualité, qui donne toutes satisfactions aux près de 2.000 lecteurs qui y ont ouvert un compte*), pas de gérer à sa place.
- 2. Un « Associé » a des droits. VOS DROITS SONT :** Un « associé » touche une part des bénéfices sous la forme de dividende annuel, lorsque l'AG des actionnaires de NMA décide d'en verser. Sous condition d'avoir au moins mille titres au nominatif (pur chez CACEIS, zéro droit de garde en prime, ou administré via son intermédiaire ordinaire), tant que cette condition est respectée, bénéficie de 100 à 420 euros (selon durée) de réduction sur le tarif de ses abonnements (réabonnements) à la lettre La Bourse, de 7 à 30 euros (selon la durée choisie) sur le tarif de ses abonnements (réabonnements) à L'Hebdo BoursePlus, de 10 euros (50 conseils) ou de 30 euros (100 conseils) sur les « recharges » de la carte GNM (audiotel, via bourse.fr ou tel : 01 70 262 262).

NICOLAS MIGUET & ASSOCIES S.A.

RCS Evreux B 438 055 253

Siège social : Moulin de la Tour Grise BP 226 27130 Verneuil-sur-Avre

3. Un « Associé » a des devoirs. VOS DEVOIRS SONT SURTOUT

MORAUX : Un « associé » doit aider son entreprise à prospérer et à se développer. Il est assez extravagant de constater que certains associés ne sont pas (ne sont plus) abonnés à nos publications. Que ce soit sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...), dans votre entourage ou en toutes occasions (voisins, amis, famille...) il est facile et peu coûteux, voire gratuit (partage de nos courriels avec le sommaire de nos publications...) de faire connaître nos publications, qui ne sont jamais citées par les médias « mainstream » (stipendiés, subventionnés, filiale de grands groupes... voire les trois). Un « associé » doit être le commercial, sinon le militant de notre entreprise commune. Si chaque associé gagne un abonnement à l'Hebdo BoursePlus chaque trimestre, notre diffusion augmentera vigoureusement. C'est l'intérêt collectif, comme votre intérêt particulier. Je déplore l'extrême passivité de l'immense majorité d'entre vous, qui ne participent pas à l'AG annuelle (présence physique ou envoi de pouvoir) et se contentent... **d'appeler l'entreprise juste pour savoir quand sera payé le dividende annuel.** Mobilisez-vous comme je le fais car vous en avez la capacité !

4. Un « Associé » n'est pas prisonnier mais il doit respecter des règles.

L'action est cotée sur un marché « de fixing »: que ce soit à l'achat (pour devenir actionnaire ou pour compléter sa ligne), un « associé » doit donc exclusivement passer des ordres à cours défini (ce que l'on appelle aussi « cours limité »). Dans le cas contraire, un ordre de vente peut amener le titre « au tapis » et un ordre d'achat, au contraire, peut amener une flambée irraisonnable. **IL FAUT EXCLURE ABSOLUMENT LES ORDRES PASSES « AU MIEUX »** sur FRO010500363 MLNMA

5. Comme je vous l'avais déjà indiqué, notamment en juillet dernier, suite à la publication des excellents résultats de 2018 (résultat net consolidé de 3,061 millions d'euros), les bureaux des associations RCF et Arare, qui avaient ramassé des titres lorsque des ventes « au pire » avaient amené le cours « au tapis » ont décidé de céder tout ou partie de leurs lignes au prix de 4,50 euros l'action. Sur la période considérée, 164.805 titres MLNMA ont été vendus, soit 46,79% des échanges en juillet et août 2018. Le solde des deux lignes en question est toujours disponible à la vente au même prix, ce qui peut permettre à de nouveaux associés d'arriver si tel est leur désir.

NICOLAS MIGUET & ASSOCIES S.A.

RCS Evreux B 438 055 253

Siège social : Moulin de la Tour Grise BP 226 27130 Verneuil-sur-Avre

En 3^e : un petit point sur 2018 et sur les deux premiers mois de 2019.

Nos comptes sont en cours d'audit, mais je peux d'ores et déjà vous indiquer que :

1. Le chiffre d'affaires net consolidé a été de 3,523 millions € en 2018, soit une hausse de +35,74%
2. Comme en 2017, nous avons abondé le plus possible les dotations pour dépréciation des immobilisations, mais le résultat d'exploitation est toutefois devenu positif.
3. Après un record en 2017 lié aux ventes bénéficiaires de nos actions et BSA Peugeot surtout, les produits financiers liés au placement de nos réserves restent très positifs (supérieurs à 2,3 millions €).
4. Pour 2019, les produits financiers liés au placement de nos réserves étaient déjà de 1,4 million € pour le bimestre janvier-février.
5. Outre une très importante progression du nombre des abonnés à la lettre La Bourse et à L'Hebdo BoursePlus, sur la même période des deux premiers mois de 2019, nous avons constaté une forte poussée de la consultation de nos services audiotel. Les ventes sur Internet affichent un CA en hausse de +24,83%.

Dans l'espoir que cette longue « lettre aux associés » vous aura apporté quelques informations utiles, dans la ferme attente de vous voir à l'AG du 11 mai, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments toujours 100% dévoués à notre objet social : réinformer nos lecteurs.

Bien à vous
Nicolas MIGUET,
PDG

